

ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES POUR LES SERVICES KONE INFORMATION (« ACCORD »)

1. Finalités et portée du traitement de données

Les Services KONE Information peuvent être utilisés pour la gestion du contenu affiché sur les MediaPlayer(s) et/ou les MediaScreen(s). Ce contenu peut inclure un historique des résidents locataires et/ou des propriétaires (« Résidents ») occupant le Site et éventuellement d'autres informations personnelles identifiables (les « **Données personnelles** »), telles que déterminées par le Client ou son représentant, y compris le gestionnaire d'immeubles ou tout autre fournisseur de services tiers ou tout autre représentant qui gère le contenu au nom du Client. Les Parties conviennent et reconnaissent que KONE est sous-traitant des Données personnelles et le Client, responsable du traitement des Données personnelles, au sens du Règlement Général sur la Protection des données (« **RGPD** ») (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil). Le présent Accord définit les conditions générales de traitement des Données personnelles par KONE au nom du Client dans le cadre des Services KONE Information.

Objet du traitement des Données personnelles :	KONE héberge les Données personnelles et a accès aux Données personnelles afin de fournir au Client les Services KONE Information.
Durée du traitement des Données personnelles :	Les Données personnelles seront traitées par KONE tant que les Services KONE Information sont fournis dans le cadre du Contrat.
Nature et finalités du traitement des Données personnelles :	KONE traitera les Données personnelles au nom du Client pour les seuls besoins de la prestation des Services KONE Information.
Type de Données personnelles :	Nom du Résident et numéro de l'appartement. Autres données personnelles que le Client ou son représentant souhaite afficher à l'aide du Service KONE Information.
Catégories des personnes concernées :	Résidents de ou des immeubles composant le Site. Les autres catégories possibles seront déterminées par le Client et peuvent inclure, par exemple, des personnes en charge de la gestion de l'immeuble ou des personnes responsables des produits ou des services de tiers fournis pour ou sur le Site.

Toute expression non définie dans le Contrat ou dans cet Accord doit se voir attribuer la signification donnée dans le RGPD.

2. Droits et obligations du Client en tant que responsable du traitement

Le Client doit :

- (i) gérer les Données personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des données et aux bonnes pratiques du traitement des données ;
- (ii) s'assurer que les instructions données à KONE sont conformes aux lois applicables ;
- (iii) rester en permanence seul responsable de l'exactitude, la qualité et la légalité des Données personnelles et des moyens par lesquels le Client a acquis et sous-traité le traitement des Données personnelles ou la gestion de celles-ci ;
- (iv) à tout moment, maintenir le contrôle des Données personnelles ;
- (v) à tout moment, maintenir la propriété et tout autre droit sur les Données personnelles ; et
- (vi) rester en permanence responsable des identifiants utilisateur (y compris les mots de passe et/ou noms d'utilisateur) accordés au Client ou son représentant (y compris un gestionnaire d'immeubles ou un autre fournisseur de services tiers ou un autre représentant qui gère le contenu au nom du Client) pour accéder aux Services KONE Information, ainsi que de l'utilisation desdits identifiants utilisateur et de l'utilisation de Service KONE Information avec les identifiants utilisateur.

De plus, le Client peut donner des instructions écrites à KONE sur le traitement des Données personnelles, à condition que ces instructions soient conformes aux termes du Contrat. Si les instructions du Client entraînent du travail et/ou des coûts supplémentaires pour KONE, le Client accepte de payer le travail et les coûts

supplémentaires encourus. Pour éviter tout doute, KONE ne bénéficiera de ce paiement que si les instructions du Client sont mises en œuvre au moyen d'une mise à jour des services généraux également applicable aux autres clients KONE.

Le Client demande par la présente à KONE de traiter les Données personnelles aux fins suivantes : (i) traitement conformément au Contrat et à la description du Service de KONE ; et (ii) traitement initié par des représentants du Client (y compris un gestionnaire d'immeubles ou un autre fournisseur de services tiers ou un autre représentant qui gère le contenu au nom du Client) dans le cadre de son utilisation des Services.

3. Droits et obligations de KONE en tant que sous-traitant

KONE s'engage à :

- (i) traiter les Données personnelles conformément au Contrat, à la description du service de KONE, à cet Accord et aux lois applicables à ses opérations ;
- (ii) traiter les Données personnelles uniquement sur la base d'instructions du Client, sauf disposition contraire dans la législation européenne ou d'un état membre de l'Union Européenne à laquelle KONE est soumise. Le cas échéant, KONE devra informer le Client de l'exigence légale avant le traitement, à moins que la loi interdise ce type de divulgation ;
- (iii) s'assurer que l'accès aux Données personnelles est limité aux personnes qui doivent y avoir accès aux fins susmentionnées, et que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles soient liées par une obligation de confidentialité légale ou contractuelle ;
- (iv) tenant compte de l'état du développement technologique et du coût de leur mise en place, prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la protection des Données personnelles contre tout traitement non autorisé ou illégal des Données personnelles et contre toute perte accidentelle ou destruction, ou atteinte aux Données personnelles, comme requis par l'Article 32 du RGPD ;
- (v) transférer au Client toute demande ou question d'une personne concernée liée au traitement de Données Personnelles ;
- (vi) aider le Client, dans la mesure du possible, à garantir la conformité avec ses exigences de sécurité et autres, en tenant compte de la nature du traitement et des informations disponibles pour KONE ;
- (vii) assister le Client dans le respect de ses obligations légales en vertu du RGPD concernant la sécurité du traitement, la notification de violation de Données personnelles aux autorités de contrôle et à la personne concernée, la rédaction d'une analyse d'impact relative à la protection des données (si applicable), et la consultation préalable ;
- (viii) mettre à disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer la conformité de KONE avec ses obligations ; autoriser et accompagner le Client lors des audits, y compris les inspections, effectués par le Client ou toute personne autorisée par le Client. Concernant les audits/inspections, les Parties conviennent de ce qui suit : (a) le Client doit avertir KONE par écrit au moins 30 jours avant de procéder aux audits ; (b) les audits devront être effectués pendant les Heures de travail et au maximum une fois par année calendaire ; (c) le Client et les personnes dûment autorisées doivent signer un accord de confidentialité sous la forme établie par le Client avant tout audit ;
- (ix) dès que possible et dans la mesure du raisonnable, informer le Client au sujet de toute violation de Données personnelles dont elle serait informée.

4. Communication des Données personnelles par KONE

KONE peut donner accès aux Données personnelles à ses salariés, dans la mesure où cet accès est nécessaire pour lui permettre de remplir ses obligations en vertu du Contrat et de cet Accord. KONE informera par écrit les salariés concernés par le cadre légal et contractuel des Données personnelles à caractère confidentiel. KONE imposera contractuellement aux salariés concernés une obligation de confidentialité.

Le Client accepte et donne son accord pour que KONE fasse appel à ses filiales et à ses sous-traitants pour remplir ses obligations en vertu du présent Accord ou fournir certains services en son nom, tels que les services d'assistance. Le Client donne par la présente, une autorisation générale à KONE de transférer des Données personnelles à des sous-traitants. Les sous-traitants sont répertoriés sur les pages de support de KONE Information, disponibles sur le site www.kone.com. KONE informera le Client au sujet de sous-traitants non répertoriés sur son site. Si KONE donne à des sous-traitants un accès aux Données personnelles, elle s'engage à ce que chaque sous-traitant soit soumis à des obligations contractuelles au moins équivalentes à celles auxquelles KONE est elle-même soumise vis-à-vis du Client en vertu de cet Accord. Le Client autorise KONE à transférer des Données personnelles à des sous-traitants établis en dehors de l'EEE, à condition que les règles applicables à ce transfert (articles 44-50 du RGPD) soient respectées.

5. Responsabilité

La responsabilité de KONE est limitée conformément aux dispositions du Contrat.

6. Fin

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature. Si KONE a déjà traité des Données personnelles dans le cadre du Contrat préalablement à la signature de cet Accord, ce dernier s'appliquera de manière rétroactive à partir du début du traitement des Données personnelles par KONE au nom et pour le compte du Client.

Cet Accord s'appliquera pendant la durée du Contrat. Le présent Accord prendra automatiquement fin à la même date que le Contrat.

A la fin de l'Accord, toutes les Données personnelles et les éventuelles copies physiques ou électroniques de celles-ci devront immédiatement être restituées au Client, ou KONE, au choix du Client, détruira toutes les Données personnelles, à moins que le stockage de ces Données personnelles ne soit obligatoire en vertu d'une règle de droit de l'Union Européenne ou de droit français.

7. Divers

Le présent Accord est divisible. Si une ou plusieurs clauses qui n'affectent pas l'essence même de l'Accord sont déclarées partiellement ou entièrement non valables, nulles ou inopposables, ce constat n'affectera pas la validité et l'opposabilité des clauses restantes. L'Accord restera pleinement en vigueur entre les Parties, comme si la clause non valable, nulle ou inopposable n'avait jamais existé. Les Parties s'engagent dans ce cas à renégocier l'Accord de bonne foi, afin de modifier ou remplacer la disposition pour adapter la clause nulle (entièrement ou partiellement), non valable ou inopposable par une disposition qui s'approche le plus possible de l'objet de la clause non valable, nulle ou inopposable.

Les modifications et les ajouts de l'Accord sont uniquement valables s'ils sont expressément convenus et par écrit entre Parties. Tous les termes et conditions, générales ou spécifiques ou autres documents émanant du Client sont exclus par la présente. Si une clause du Contrat est en contradiction ou incompatible avec une clause de cet Accord, ce dernier prévaut.

Si les données à caractère personnel ou la relation entre les Parties font l'objet d'une nouvelle législation ou jurisprudence française ou européenne, les Parties s'engagent à renégocier de bonne foi l'Accord. Les Parties s'accorderont à le remettre en conformité avec la nouvelle législation (européenne) ou jurisprudence considérée.

Le respect par chaque Partie de ses obligations sous le présent Accord est à ses propres frais et ne peut pas être subordonné au paiement d'une indemnité, sauf accord contraire exprès.